

Salubrité des aliments



Feuillet d'information : Dioxines et bois traité

Le bois traité assure la durabilité des structures; cependant, certains produits de bois traité renferment des dioxines et ne devraient pas entrer en contact avec les animaux ou leurs aliments.

Qu'est-ce que le bois traité?

Le bois traité est un bois enduit d'un produit chimique qui en retarde la détérioration par les champignons, les insectes et d'autres organismes. Dans certains cas, le produit chimique est appliqué sous pression et pénètre profondément dans le bois. Voici certains types de traitements du bois :

- Créosote : désormais interdit, mais jadis utilisé pour les traverses de chemin de fer
- Pentachlorophénol (PCP) : communément utilisé pour les poteaux de téléphone
- Arséniate de cuivre et de chrome (ACC), communément appelé bois traité vert
- Autres traitements contenant du cuivre : par ex., cuivre ammoniacal quaternaire (CAQ), azole cuivré.

Qu'est-ce qu'une dioxine?

Une dioxine est un produit chloré toxique dont le nom chimique est dibenzo-p-dioxine. Elle est un sous-produit d'une réaction chimique, qui peut se produire par combustion de matières plastiques. Les dioxines peuvent être présentes dans les produits du bois traité, comme le bois traité au PCP.

Les dioxines sont présentes dans l'environnement en petites quantités et tendent à s'accumuler dans les tissus gras des animaux. Par conséquent, elles sont souvent présentes à faible niveau dans l'ensemble de la chaîne alimentaire. La source la plus importante de dioxines est le brûlage à grande

échelle de déchets municipaux et médicaux.

D'autres sources importantes sont la sidérurgie, le brûlage de matières plastiques et de combustibles, les incendies de forêt et la production d'électricité.

Pourquoi s'inquiéter des dioxines?

Les dioxines sont des carcinogènes connus qui peuvent être cause d'autres problèmes de santé, comme des anomalies congénitales et des problèmes de foie.

Lorsque les animaux sont exposés aux dioxines par le biais de bois traité ou de leur alimentation, ils risquent de consommer des niveaux plus élevés de dioxines et peuvent transférer des niveaux éventuellement nocifs de dioxines dans leur lait et leur viande. L'Agence canadienne d'inspection des aliments recommande de ne pas entreposer les aliments des animaux en contact direct avec le bois traité et de ne pas laisser les animaux avoir accès au bois traité.

Quelles sont les exigences du programme de salubrité des aliments à l'égard du bois traité?

Le programme de salubrité des aliments recommande au producteur d'éviter l'exposition des bovins et des aliments qui leur sont destinés au bois traité et aux litières composées de matériaux traités.

Que peut faire le producteur pour réduire l'exposition des bovins et des aliments au bois traité?

Selon le Chapitre 1 du Manuel de référence :

Le bois traité peut être toxique pour les bovins en cas de contact par la peau ou par ingestion. Bien qu'il puisse être nécessaire d'utiliser du bois traité dans la construction de certains bâtiments et structures sur la ferme, voici quelques bonnes pratiques à observer :

- Éviter d'utiliser du bois traité aux endroits accessibles aux bovins ou recouvrir le bois traité d'un matériau inoffensif.
- Ne pas exposer les aliments destinés aux bovins à du bois traité.
- S'assurer que la litière ne contient pas de matériaux traités.

Le producteur devrait réduire le plus possible l'exposition des aliments et des animaux au bois traité. Les produits les plus préoccupants sont la créosote et le pentachlorophénol (PCP). Le producteur doit vérifier la présence de bois traité dans les étables et les mangeoires pour établir si

les bovins y ont accès ou s'il peut y avoir un contact direct avec les aliments et évaluer la situation. Après avoir établi le degré et la source du risque, le producteur devrait discuter des options avec un ingénieur en bâtiment pour trouver les solutions les meilleures et les plus rentables. Un ingénieur en bâtiment aidera à trouver des solutions appropriées sans compromettre l'intégrité de la structure.

Quel est le rôle du gouvernement à l'égard des dioxines?

En raison de la toxicité des dioxines, les gouvernements surveillent les concentrations de dioxines dans l'environnement et, par conséquent, dans les aliments. L'Agence canadienne d'inspection des aliments surveille les dioxines dans le cadre de son Programme national de surveillance des produits chimiques.

De plus, les règlements provinciaux régissant la production laitière peuvent aussi comporter des exigences sur la présence de bois dans les étables laitières, exigences que le producteur devra aussi observer.

Où s'adresser pour plus d'information?

1. Feuillet d'information de Santé Canada :
www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/envIRON/dioxin-fra.php
 2. Avis à l'industrie de l'Agence canadienne d'inspection des aliments :
www.inspection.gc.ca/animaux/aliments-du-betail/directives-reglementaires/rg-8/fra/1347383943203/1347384015909?chap=2#s2c2
-